

Série **Migrations, Dynamiques Démographiques et Environnement**
Document de recherche n°2

**LES TRANSFORMATIONS FONCIÈRES CONTEMPORAINES
DE LA PETITE AGRICULTURE DE LA HAUTE VALLÉE DU
CHOAPA (CHILI) :
ENJEUX ET PERSPECTIVES À PARTIR DE L'ÉTUDE DU
DISTRICT DE CHILLEPIN.**

Patrick LIVENAIS , Eric JANSSEN et Fabian REYES

Patrick LIVENAIS, Démographe, IRD/LPED, Marseille, France

Eric JANSSEN, Démographe, CEMCA, Mexico, Mexique

Fabian REYES, Agronome, ULS, Ovalle, Chile

© Laboratoire Population-Environnement-Développement
Unité de mixte de recherche IRD - Université de Provence 151.
2005

Centre St Charles, case 10
3, place Victor Hugo
13331 Marseille Cedex 3, France

Janvier 2006

Une première version de ce texte a été publiée en espagnol dans l'ouvrage
Dinamicas de los sistemas agrarios en Chile arido : la region de Coquimbo.
P.LIVENAIS y X.ARANDA, (Eds), LOM Ediciones Ltda, Santiago de Chile, 2003,
502 p.

**LES TRANSFORMATIONS FONCIERES CONTEMPORAINES
DE LA PETITE AGRICULTURE DE LA HAUTE VALLEE DU CHOAPA (CHILI) :**
Enjeux et perspectives à partir de l'étude du district de Chillepin.

INTRODUCTION

I. VINGT CINQ ANNEES DE PETITE AGRICULTURE DANS LA HAUTE VALLEE DU CHOAPA

- A . ORIGINES FONCIERES.**
- B . EVOLUTION GENERALE ENTRE 1975 ET 1998.**
- C . FACTEURS CONTEMPORAINS DE CHANGEMENT**

- 1. Les facteurs « externes ».
- 2. Les facteurs « internes ».

II. LES DYNAMIQUES FONCIERES A CHILLEPIN : BILAN DES OBSERVATIONS

A. LES CARACTERISTIQUES FONCIERES DE LA PETITE AGRICULTURE MISE EN PLACE EN 1975 A CHILLEPIN.

- 1. La création du *villorio* et l'attribution des sitios : une nouvelle occupation humaine de l'espace.
- 2. L'attribution des parcelles : un nouveau système de production et nouvelle stratification sociale.
- 3. L'attribution des terres de *secano cordillera* : une opportunité manquée.
- 4. Résumé des attributions.

B. LES MODIFICATIONS FONCIERES INTERVENUES A CHILLEPIN ENTRE 1975 ET 1998.

- 1. L'évolution du *villorio*.
- 2. L'évolution du parcellaire.
 - a) - Les parcelles qui n'appartiennent plus aux familles de 1975.
 - b) - Les parcelles qui demeurent la propriété des familles de 1975.
 - i) - Propriétaire actuel = descendants. Les transferts de propriété intervenus.
 - ii) - Propriétaire actuel = Ego ou son conjoint survivant. Les transferts à venir.
- 3. L'évolution des terres de *secano cordillera*.

III. LES DIFFERENTS SCENARIOS POSSIBLES POUR UNE TRANSFORMATION A VENIR DU DOMAINE FONCIER DE CHILLEPIN.

- A. LE NOMBRE DES PARCELLES : OU LA PERSPECTIVE D'UN MORCELLEMENT.**
 - 1. Rappel de la situation actuelle.
 - 2. Evaluation de deux perspectives
- B. L'ORIGINE DES PROPRIETAIRES : OU VERS UNE EVASION FONCIERE ?**

CONCLUSION

**LES TRANSFORMATIONS FONCIERES CONTEMPORAINES
DE LA PETITE AGRICULTURE DE LA HAUTE VALLEE DU CHOAPA (CHILI) :
Enjeux et perspectives à partir de l'étude du district de Chillepin.**

Patrick LIVENAI

Eric JANSSEN

Fabian REYES

INTRODUCTION

Le système foncier est un des éléments principaux d'organisation des sociétés rurales et de gestion des espaces ruraux. Ses implications sont nombreuses dans le domaine économique et social : choix de production, volume et structure de l'emploi, répartition de la richesse et possibilité d'une mobilité sociale ; et dans le domaine environnemental, où il est un déterminant puissant des formes d'usage des ressources naturelles, notamment en terre et eau.

Tout au long du XX^e siècle, via des processus révolutionnaires ou réformistes, l'Amérique Latine a été le théâtre de profondes transformations foncières. Le démantèlement des grands domaines fonciers a signifié un retour à des situations sociales plus équilibrées, sans pour autant que soient toujours garanties les conditions d'une viabilité des nouvelles agricultures mises en place.

A la fin des années 1960, la province du Choapa (IV^e région du Chili), dans le cadre d'une réforme agraire nationale, a été le siège d'importants changements fonciers. L'introduction du « Plan Choapa » de 1968 énonçait avec une certaine emphase les enjeux de cette réforme : « Son miles de hombres, son miles de hectareas, son miles de problemas ! ». Il s'agissait des paysans des *fundos* - *peones* ou *inquilinos* depuis des générations - dont l'accession à la terre était projetée. Il s'agissait des terres de grands domaines hérités de la période coloniale qui allaient être démantelés par la réforme agraire. Il s'agissait des problèmes qui concernaient la mise en place, dans une perspective de rentabilité économique, du système d'agriculture communautaire promu par cette réforme.

L'expérimentation dura peu, et la propriété privée de la terre fut restaurée dès le début du régime militaire. Dans la haute vallée du Choapa, la contre-réforme installa un régime de petite agriculture.

Vingt cinq années ont passé.

Avec ces mêmes paysans, toujours pour la plupart à la tête de leurs petites exploitations agricoles, la haute vallée du Choapa s'est progressivement spécialisée dans la production fruitière et de raisin, et a connu un développement économique incontestable qui a permis une rétention significative de sa population.

Aujourd'hui, alors que plusieurs facteurs sont en train de modifier le panorama économique dans la vallée (la mise en exploitation d'un important gisement minier, la reconversion en vue d'une ouverture sur le marché international des sociétés agro-industrielles qui contrôlent la production de raisin, le renforcement des infrastructures d'irrigation ou de transport), le devenir de la petite agriculture du Choapa semble aussi lié à une « mutation de l'intérieur », qui concerne à nouveau le système foncier, et plus précisément les modalités du transfert de la propriété à une seconde génération d'agriculteurs.

Plusieurs scénarios sont possibles, qui conduisent à des situations foncières différentes. Ils ont été identifiés lors d'une étude démographique et agronomique réalisée entre 1998 et 2001 dans le district de Chillepin par l'Université du Chili, l'IRD et l'Université de La Serena. Ce sont ces scénarios, leurs probabilités d'émergence, ainsi qu'une réflexion sur leurs implications en terme de viabilité socio-économique qui vont être présentés maintenant ¹.

Mais revenons pour commencer sur le processus de mise en place d'une petite agriculture dans la haute vallée du Choapa en 1975, et ses résultats lors des 25 années écoulées.

¹ Autant d'éléments qui seront « revisités » dans le cadre du Réseau d'observatoires des changements socio-économiques et environnementaux pour la Région de Coquimbo mis en place en 2004 par l'IRD/LPED et l'Université de la Serena.

I. VINGT CINQ ANNEES DE PETITE AGRICULTURE DANS LA HAUTE VALLEE DU CHOAPA.

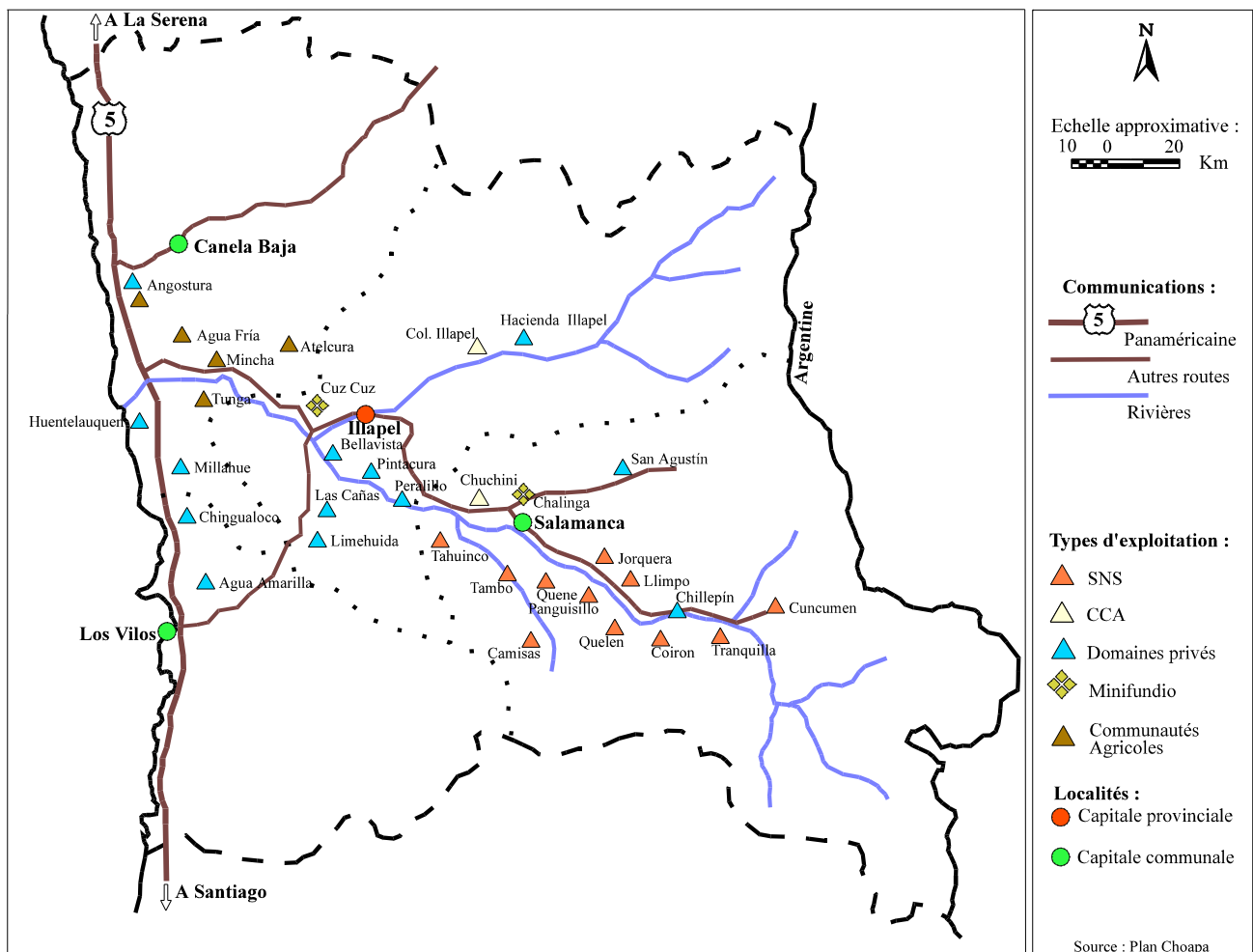
La petite agriculture de la haute vallée du Choapa a déjà vingt cinq ans. On évoquera brièvement le cadre de sa mise en place (A), ses résultats pendant le quart de siècle écoulé (B) et les principaux facteurs contemporains de son évolution (C).

A. ORIGINES FONCIERES.

La petite agriculture de la haute vallée du Choapa est le résultat d'un double processus : le démantèlement entre 1965 et 1970 des principaux grands domaines fonciers de la province² par la réforme agraire du gouvernement Frei, puis le retour à la propriété privée de la terre imposé par la contre-réforme du début du régime militaire.

L'ensemble territorial initialement considéré par le plan Choapa débordait les limites de la haute vallée du Choapa puisque sa superficie était de près de 700.000 hectares : fig.1.

Figure 1. Choapa : Domaines considérés par la Réforme Agraire (plan Choapa 1965-1970) :



² La précocité et l'importance de la réforme agraire intervenue au Choapa renvoie au contexte socio-politique. Sur la question particulière du développement des organisations syndicales du Choapa, à partir de 1930, voir Loveman (1971) et Goicovic Donoso (1996).

L'essentiel de cette superficie correspondait aux 11 domaines du Servicio Nacional de Salud (SNS) dans la commune de Salamanca, et à 13 *fundos* (haciendas) particuliers des communes d'Illapel, Salamanca, Canela et Los Vilos (Cf. tabl. 1 et annexe 1). Ces 24 propriétés foncières représentaient 2,6 % des propriétés et 89,6 % de la superficie ³.

Tableau 1. Plan Choapa, 1968 :
nombre et superficie des domaines fonciers considérés par la réforme agraire.

Source : CORA, Plan Choapa, 1968	Propriétés		Superficies	
	Nbre	%	Hectares	%
Types de propriétés :				
SNS (ex Hacienda Choapa)	11	1,2	281.334	40,7
<i>Fundos</i> particuliers	13	1,4	338.327	48,9
Parcelles de la C.C.A.	152	16,4	4.171	0,6
Prop. coopératives des colonies	3	0,3	19.191	2,8
Minifundios	740	79,7	2.146	0,3
Prop. communautaires	9	1	45.985	6,7
ENSEMBLE	928	100	691.154	100

Le transfert dès 1965 des *fundos* du SNS à la CORA (Corporación de la Reforma Agraria : organe du Ministère de l'Agriculture) et l'acquisition par elle, via expropriation, des *fundos* privés des communes de Salamanca et Illapel expliquent que le plan Choapa fut d'abord appliqué, et avec rigueur, dans la haute vallée du Choapa. Ailleurs (*fundos* privés du littoral et propriétés communautaires des communes de Los Vilos et Canela), le temps étant passé, son impact fut moindre.

Après une période d'organisation collective de la production agricole (les « asentamientos »), prolongée sous la présidence Allende jusqu'au début des années 1970, l'accès des paysans à la propriété fut institué au tout début du régime militaire ⁴.

Au niveau de chaque *fundo* réformé, la démarche fut la suivante :

- les titres de propriétés attribués par la CORA ont d'abord concerné les sols utiles, c'est à dire les terres irriguées (*riego*) en bordure du río Choapa, dont une partie fut réservée pour la création d'un *villorio* (village), dans lequel les populations furent regroupées ; des « droits d'eau » furent aussi alloués aux paysans, correspondants aux superficies des parcelles et sitios .

- puis les terres de *secano cordillera* (parcours de Piémont), en amont de la dernière ligne de canal, furent allouées collectivement aux paysans, lorsque ceux-ci firent jouer leur droit à ce « campo comun » (sociétés coopératives de Quelen, Coiron, San Agustín, Tranquilla ...). Dans le cas contraire, ces terres furent acquises par des sociétés privées (Minera Anaconda pour Chillepín) ⁵.

³ Ces grands domaines provenaient, pour la plupart, des divisions successives de l'hacienda Choapa, encomienda accordée à Juan de Ahumada par la Couronne espagnole au milieu du XVI^e siècle. Ce territoire fut cédé à l'Eglise en 1806, suivant la volonté de la dernière descendante de cette famille : Matilde de Salamanca ; puis remis à l'assistance publique par O'Higgins à l'Indépendance et administré par parties pendant tout le XIX^e siècle par la « Junta de beneficencia y asistencia social de Santiago » (Amunátegui, 1910). Au début des années 1930, une nouvelle subdivision intervint : certains *fundos* furent achetés par des particuliers, d'autres obtenus pour parcellisation par la « Caja de Colonización Agrícola », la majorité étant confiée en 1933 au « Servicio Nacional de Salud » (SNS) et gérée par des administrateurs.

⁴ Dès le départ la réforme agraire a considéré diverses modalités de gestion pour les territoires expropriés : coopératives agricoles, fermes d'Etat ou attribution de titres de propriété aux particuliers. Au Choapa, ces trois formes d'organisation eurent leur temps - parfois peu de temps -, successivement lors du gouvernement Frei, la période Allende et le régime militaire.

⁵ Les superficies dont il s'agit sont importantes et correspondent ensemble à plus de 90 % du territoire de la vallée, dont une partie est utilisée pour l'élevage, la coupe du bois ou l'exploitation minière ; les vastes espaces de la haute cordillère -l'hiver enneigés- constituant le réservoir d'accumulation de la ressource en eau.

Pour éviter le risque du minifundio et préserver un volant de main d'oeuvre, la distribution ne fut pas universelle. La contre-réforme fut donc à l'origine d'une nouvelle différenciation sociale.

B. EVOLUTION GENERALE ENTRE 1975 ET 1998.

Un bilan de l'évolution générale de cette petite agriculture du Choapa, pendant les 25 années écoulées, fait ressortir des changements significatifs en terme de production agricole et d'évolution du peuplement (Livenais et Santander, 1998).

En terme de production agricole et animale des changements importants sont intervenus (Cf. Annexe 2/a et 2/b). Les cultures céréalières (en particulier le blé) et l'élevage (bovin, ovin et porcin), pratiqués pour la commercialisation lors de l'époque des *fundos*, ont fortement diminué (entraînant aussi une réduction de la production fourragère). Ces cultures ont été remplacées par la fruticulture (abricotiers, pêcheurs), et surtout par une spécialisation progressive dans la production de raisin pour la fabrique du Pisco⁶.

En ce qui concerne le peuplement, on est passé d'un régime d'habitat dispersé à un régime d'habitat groupé (création de *villorios*), lequel a favorisé un développement des infrastructures (électricité, eau potable, téléphone) et l'amélioration du réseau routier. Ensuite la haute vallée du Choapa a enregistré une constante rétention de sa population (accroissement moyen annuel de 1 % entre 1970 et 1992). L'augmentation de population s'est produite en particulier dans les districts cordillérins : Cuncumen, Tranquilla et Chillepin (Cf. Annexe 3).

Comparativement à d'autres territoires ruraux de la région de Coquimbo, qui ont connu sur la même période, à la fois une déprise agraire et une dépopulation absolue, cette situation est remarquable. Elle atteste d'une certaine viabilité acquise par la petite agriculture de la haute vallée du Choapa.

C. FACTEURS CONTEMPORAINS DE CHANGEMENTS

Aujourd'hui, plusieurs facteurs sont réunis pour de nouvelles transformations agraires. Ces facteurs peuvent être présentés comme « internes » ou « externes » selon qu'ils proviennent ou non d'initiatives paysannes.

1. Les facteurs « externes ».

Trois facteurs sont d'une importance particulière.

- La construction d'un barrage (« Los Corrales ») pour l'amélioration de la sécurité de l'irrigation (stockage des eaux pour une redistribution en période de sécheresse). Ce barrage doit conduire à une augmentation des potentialités agricoles dans la vallée⁷.

- La mise en exploitation dans la cordillère d'un important gisement cuprifère : « Los Pelambres » (consortium privé chileno-japonais). Ce projet, bien que soulevant la méfiance (de par les risques inhérents à tout projet minier, en particulier pour la qualité des eaux), est aussi l'occasion d'un développement des infrastructures routières qui favorise le désenclavement de la vallée.

- La restructuration annoncée du secteur Pisco (du fait de la politique nationale d'ouverture aux marchés internationaux, ce secteur est contraint à envisager un positionnement à l'exportation). Cette restructuration devrait entraîner des ajustements au niveau de la production de raisin (préférence pour les variétés nobles) comme à celui de sa transformation industrielle (orientation de qualité).

⁶ Le Pisco, eau de vie de raisin, est une appellation contrôlée des régions de Coquimbo et Copiapo. L'installation à Salamanca de deux distilleries industrielles pour la fabrique du Pisco (« Capel » en 1985, et « Control » en 1990) est à l'origine de la spécialisation de la vallée dans la production de raisin.

⁷ La reconnaissance de ce potentiel est ancienne, toujours subordonnée à l'infrastructure d'irrigation (Correa Vergara, 1938).

2. Les facteurs « internes ».

Il s'agit d'un ensemble de facteurs qui renvoient aux capacités d'innovation des paysans : formation, introduction de nouvelles technologies agricoles, mécanisation, diversification de la production, recherche de débouchés commerciaux. Ces questions ne sont pas toujours faciles à résoudre dans le cadre d'un système de petite agriculture. Et c'est bien le cas dans la haute vallée du Choapa, où les moyens sont comptés et le goût des paysans mesuré pour une organisation collective.

Mais, le devenir de la petite agriculture du Choapa dépend aussi d'une « mutation de l'intérieur », qui renvoie à sa dynamique foncière, et plus précisément aux modalités d'accès à la terre de la seconde génération d'agriculteurs. Cette « mutation de l'intérieur » est à peine commencée, plusieurs scénarios sont envisageables, que nous allons présenter à partir de l'étude réalisée en 1998 dans le district de Chillepín (commune de Salamanca).

II. LES DYNAMIQUES FONCIERES A CHILLEPIN : BILAN DES OBSERVATIONS.

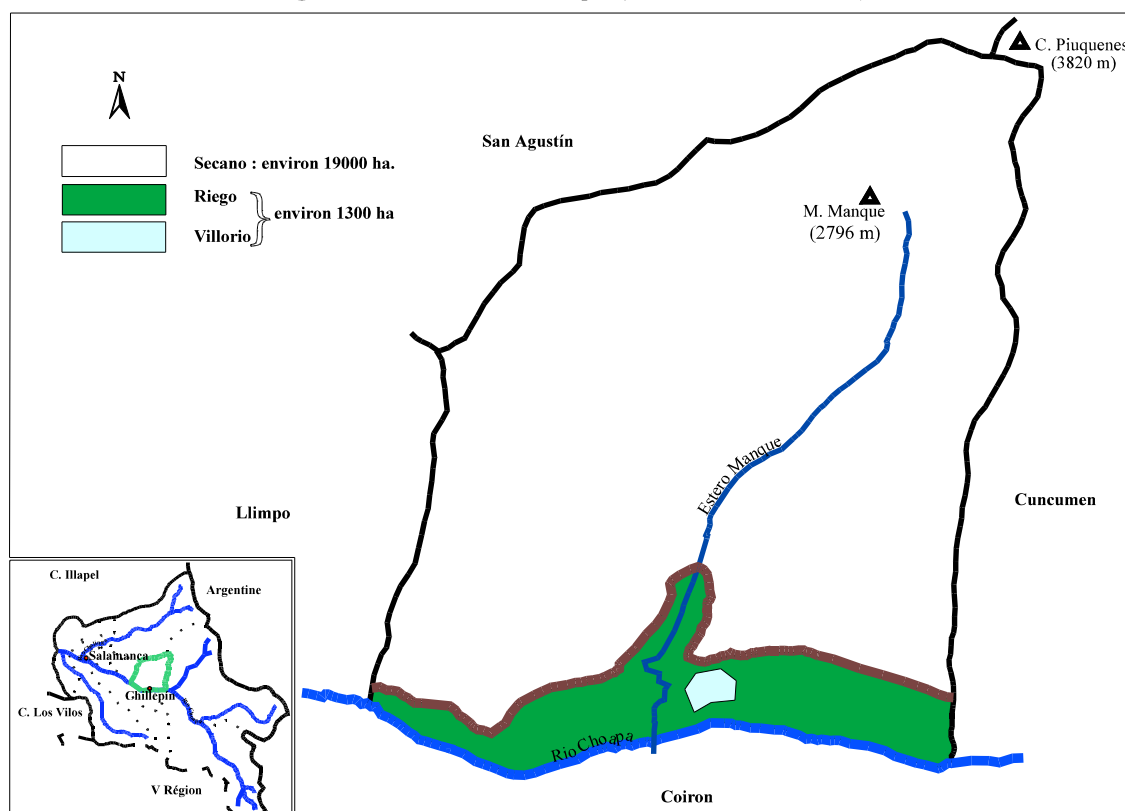
On partira des caractéristiques foncières de la petite agriculture mise en place à Chillepín en 1975 (A). On analysera les modifications foncières intervenues entre 1975 et 1998 (B). On envisagera les différents scénarios possibles pour une transformation à venir du domaine foncier (C).

A. LES CARACTERISTIQUES FONCIERES DE LA PETITE AGRICULTURE MISE EN PLACE EN 1975 A CHILLEPIN.

Le territoire de Chillepín (fig. 2), aujourd'hui district de la commune de Salamanca, faisait jadis partie de l'Hacienda Choapa⁸. Sa superficie était de 20 300 hectares (1 377 hectares de *riego* sous canal, et 18 923 hectares de *secano cordillera*).

Au début des années 1960, les principales productions concernant les sols irrigués du *fundo* étaient le blé et l'élevage bovin, dont la majeure partie étaient expédiée par chemin de fer et commercialisée à Santiago. Dans le *secano cordillera*, l'activité minière avait déjà diminué mais les forêts étaient exploitées pour l'élaboration du charbon de bois.

Figure 2. Le territoire de Chillepín (commune de Salamanca).



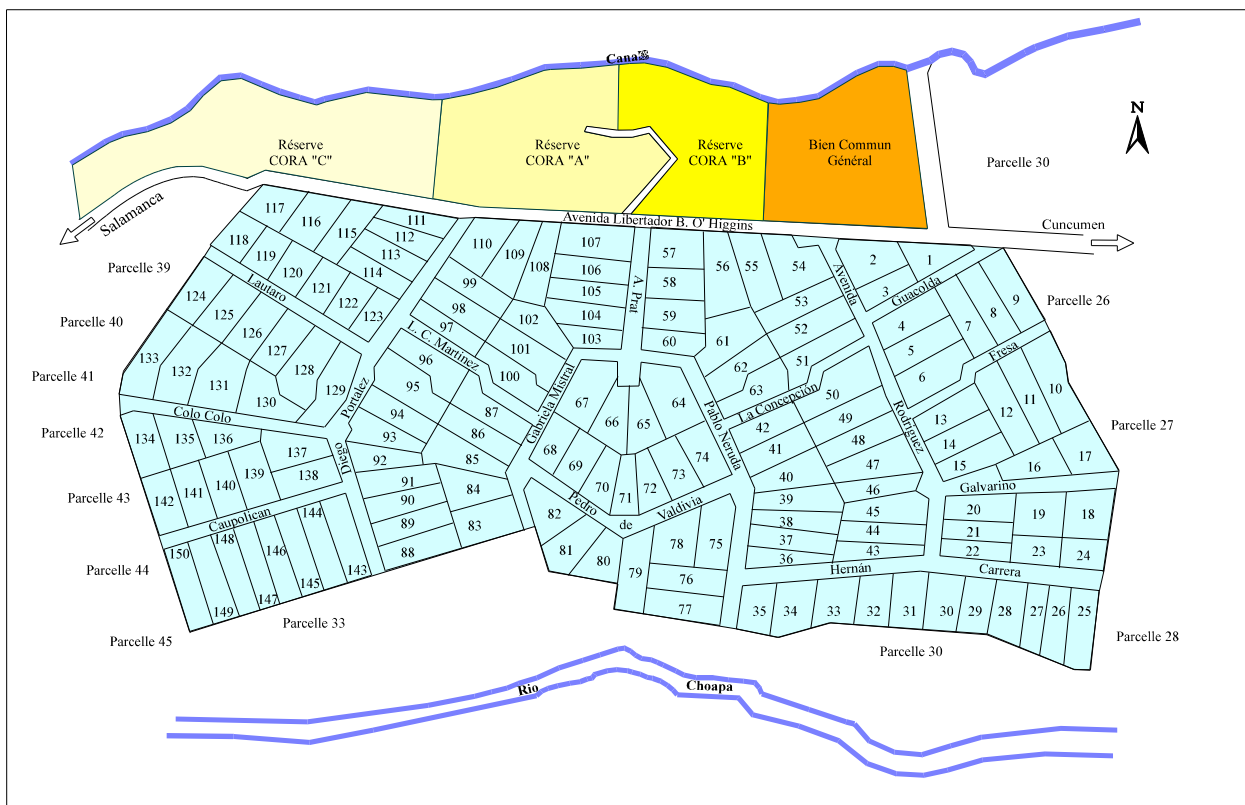
⁸ Le *fundo* Chillepín fut séparé de l'Hacienda Choapa au XVIII^e siècle par Gaspar de Ahumada, pour attribution à sa fille naturelle Maria Rosa Ahumada. Au XX^e siècle il est l'objet de ventes successives. Il est acquis par Victor Cattán - dernier propriétaire privé - au début des années 1950.

L'acquisition du *fundo* Chillepin par la CORA pris effet en 1967⁹. Commença alors une période de gestion collective des terres (dite période des « asentamientos »)¹⁰ qui dura jusqu'en 1973 (fin de la présidence Allende). En 1975, au début du régime militaire, le « Proyecto de Parcelación de Chillepin » fut appliqué par la CORA, et les titres de propriété des sitios et des parcelles - concernant le domaine irrigué - furent attribués aux paysans (1 et 2). Postérieurement les terres de *secano cordillera* du *fundo* furent, à leur tour, attribuées (3).

1. La création du *villorio* et l'attribution des sitios.

La décision d'un regroupement des populations fut imposée par la CORA¹¹. La topographie des lieux obligea à la création du *villorio* de Chillepin sur le domaine irrigué. Une superficie de 77 hectares fut réservée à cet effet, à l'emplacement-même de l'ancien *casco* (siège) de l'hacienda. Toutes les familles (150), anciennement attachées au *fundo*, bénéficièrent d'un sitio dans le *villorio* (fig. 3). Sur ces sitios (lopin d'environ 0.5 hectares) des petites habitations furent aménagées par la CORA.

Figure 3. "Proyecto de parcelación de Chillepin", 1975 : création du "villorio".



⁹ La décision de l'acquisition du *fundo* Chillepin par la CORA, via expropriation de son propriétaire moyennant indemnisation, est prise dès 1965 (accord du Conseil de la CORA n° 242 du 23 septembre de 1965). Elle est effective, au sens d'un début d'organisation collective paysanne, en 1967. Elle est inscrite légalement au Registro de Propiedad de Bienes y Raíces d'Illapel le 19 avril 1968 (fjs 91, n°100).

¹⁰ Pour Chillepin, on ne dispose que d'informations partielles concernant cette période. Il existe par contre une documentation ICIRA (Instituto de Capacitación e Investigación en Reforma Agraria) qui précise pour l'ensemble réformé des *fundos* du SNS du Choapa, le contexte d'installation, les premiers résultats et les perspectives du système coopératif de gestion agraire des « asentamientos » : Astorga Lira E. et Contreras E. (1967). Pour une synthèse au plan national, voir le travail de Etchenique J. (1972).

¹¹ Les populations dont l'habitat était dispersé du temps du *fundo* (en particulier dans l'« estero Manque ») n'étaient pas favorables à ce regroupement. La création du *villorio* fut imposée par la CORA pour les facilités qu'il représentait pour le développement des infrastructures. L'eau potable, puis l'électricité furent installées au début des années 1980, le téléphone en 1998.

2. L'attribution des parcelles.

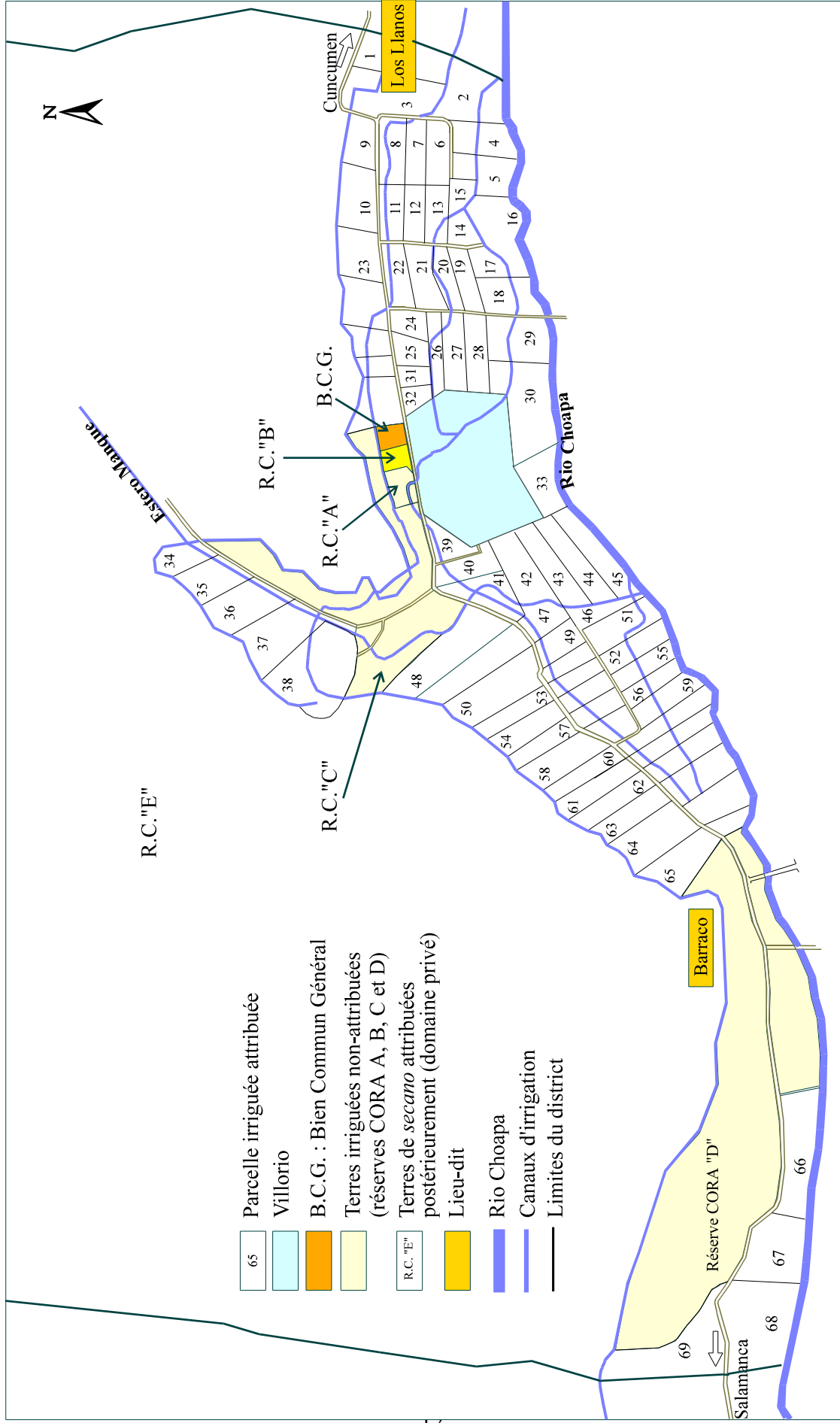
Par contre, l'attribution des parcelles ne fut pas universelle, elle ne concerna que 69 des 150 familles postulantes. Pour postuler il fallait être un travailleur de longue date du *fundo* Chillepín, ensuite le critère déterminant pour cette attribution fut la taille de la famille, ou plus précisément le nombre d'enfants de moins de 15 ans.

La taille des parcelles (de 6 à 28 hectares) pris en compte les différentes capacités d'usage des sols (fig. 4).

Cette attribution comportait pour les paysans l'obligation d'une mise en valeur personnelle des parcelles, et l'interdiction de leur division comme d'une cession sous forme de location ou de *mediería*, sans autorisation préalable de la CORA. Parcelle (avec « droits d'eau » correspondants) et sitio furent attribués à une même famille comme un tout, indissociable¹².

¹² Ces considérations figurent sur les *titulos de dominio* (titres de propriété), lesquels sont enregistrés au Registro de Propiedades de Bienes y Raíces d'Illapel en 1976 (n° 393 à 461). Ces actes font aussi mention des prix des parcelles acquittés par les paysans pour cette attribution, et du calendrier de son règlement sur une période de 25 ans.

Figure 4. "Proyecto de parcelación de Chillepín", 1975 : division du parcellaire.



3. L'attribution des terres de *secano cordillera*.

La contre-réforme prévoyait la possibilité pour les paysans d'une appropriation collective des terres de *secano cordillera*. Cette opportunité ne fut pas saisie par les paysans de Chillepín (désaccord face aux implications financières de cette acquisition). En conséquence, ces terres furent conservées un temps par la CORA, puis vendues ensuite à une société privée (Anaconda S.A.).

Cette opportunité perdue fut progressivement ressentie durement par les populations : ce choix a signifié de fait la disparition des disponibilités en terres de pâturage, et a entravé le développement de l'élevage à Chillepín.

4. Résumé des attributions.

Au total (cf. Tabl. 2, Fig. 3 et Fig. 4), la contre-réforme a correspondu :

- à une diminution de 16 % du domaine irrigué par rapport à l'ancien *fundo* : 222 hectares situés dans la partie haute de l'estero Manque ;
- à une attribution de 77 % du nouveau domaine irrigué de Chillepín, sous forme de sitios ou parcelles, assortis de « biens communs » (chemins et terrains pour des installations sportives) ;
- à une attribution de 100 % des terres de *secano cordillera* (un moment, réserve CORA « E »), domaine agrandi par les 222 hectares soustraits du domaine irrigué distribué aux paysans¹³ ;
- les superficies qui sont demeurées du domaine de l'Etat correspondent à 23 % du nouveau domaine irrigué (réserves CORA « A » et « B » destinées à l'installation d'établissements publics : école, poste ... , réserves CORA « C » et « D » : terrains boisés ou de faible capacité d'usage agricole)..

Après les attributions de 1975-76, le territoire de Chillepín est donc composé de trois grands ensembles :

- une petite agriculture irriguée pour un total de 887 hectares ;
- une grande propriété privée de *secano* d'une superficie de 19 145 hectares ;
- un domaine conservé par l'Etat : 268 hectares

Tableau 2. « Proyecto de parcelación de Chillepín », 1975 :
résumé des attributions et des réserves CORA : immeubles et superficies correspondantes.

Situation foncière avant 1967 : Fundo Chillepín (en hectares.)	Situation foncière après la contre-réforme de 1975-76 (en hectares)	Différences
Riego : 1 377	Riego : 1 155	- 222
	<i>Total riego attribué aux paysans :</i> 887	
	- Parcelles (69) à usage agricole : 795	
	- Sitios (150) à usage résidentiel : 77	
	- Biens communs : 15	
	<i>Total riego conservé par la CORA :</i> 268	
	(réserves « A », « B », « C » et « D »).	
Secano : 18 923	Secano :	+ 222
	<i>Total domaine privé attribué</i> 19 145	
TOTAL : 20 300	TOTAL : 20 300	0

¹³ Une information complémentaire intéressante concerne la valeur des terres de *riego* attribués (2.683.688,12 pesos de 1975) et des terres de *secano* (9.864.433,12 pesos de 1975). Le rapport entre terres de *riego* et de *secano*, en terme de superficie, est de 1 à 22 ; il n'est plus, en terme de valeur, que de 1 à 4.

B. LES MODIFICATIONS FONCIERS INTERVENUES ENTRE 1975 ET 1998.

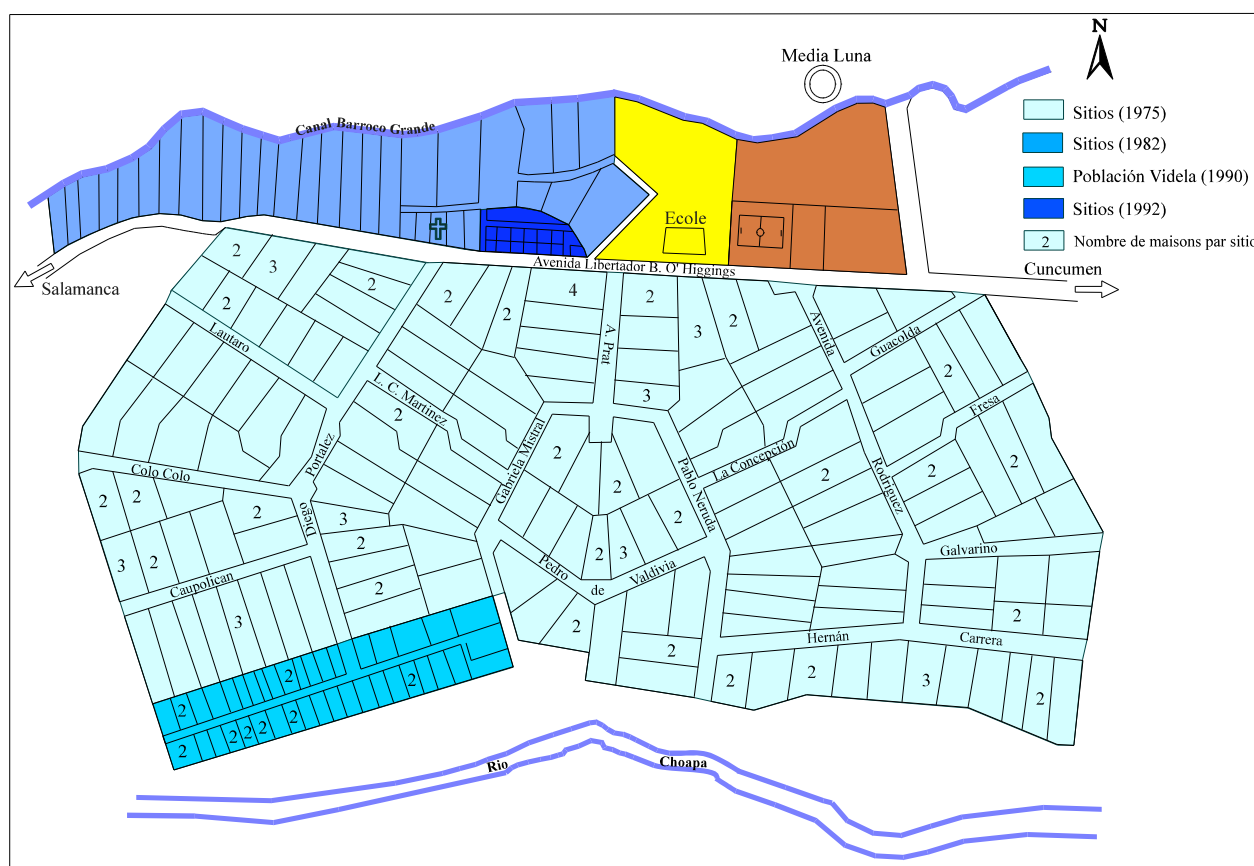
1. L'évolution du villorio.

Les transformations du *villorio* ont d'abord et naturellement correspondu en un développement « in situ » (sur les Réserves CORA, ou des parties de sitios) des infrastructures nécessaires à une vie villageoise : Eglise, établissements scolaire et de santé, installations sportives, restaurants et commerces...

Progressivement le caractère rural du *villorio* s'est affirmé, du fait de l'utilisation des terres de nombre de sitios pour une petite production agricole.

Mais, pour faire face à l'augmentation du nombre des familles ¹⁴, le *villorio* a du aussi s'agrandir. Cet agrandissement s'est fait en trois étapes (Cf. fig. 5) :

Figure 5. EDA, 1998 : plan actuel du "villorio".



- en 1982, 29 sitios furent créés à partir du domaine public (réserve CORA « C ») ;
- en 1990, 40 sitios furent créés (« Población Videla », à partir de la vente de la parcelle n° 33 ;
- en 1992, 19 sitios furent créés, de nouveau à partir du domaine public (réserve CORA « A »).

La création de ces 88 sitios n'a pas totalement satisfait aux besoins de logement à Chillepín, dans le sens où elle n'a pas correspondu à l'augmentation du nombre des familles pendant la période (passage de 150 familles en 1975, à 275 familles à l'enquête EDA de 1998). De fait plusieurs groupes familiaux, le plus souvent apparentés, vivent dans des maisons construites sur un même sitio (Cf. fig. 5) .

¹⁴ La population du district de Chillepín a légèrement augmenté : passage de 1004 habitants en 1970 à 1142 habitants en 1998 ; mais une évolution très nette du nombre de familles a été enregistrée : 150 en 1975, 275 en 1998. Un plus grand nombre de familles, mais dont la taille est plus réduite, la dernière phase de la transition démographique (la baisse de la natalité) étant largement engagée.

Quelques familles (environ une dizaine) résident maintenant dans des habitations construites sur les parcelles reçues en 1975 : parcelles voisines ou parcelles les plus éloignées du *villorio*, aux lieux dits « Barraco » (limite Ouest avec le district de Llimpo) et « Los Llanos » (limite Est avec le district de Cuncumen). Ces implantations résidentielles (principales ou même secondaires) sur les parcelles pourraient d'ailleurs concerner à l'avenir d'autres familles (à partir du moment où un raccordement au réseau électrique est possible), correspondant à une préférence toujours marquée de certains paysans pour une formule d'habitat dispersé plutôt que regroupé.

Quoi qu'il en soit, avec l'augmentation du nombre des familles, le *villorio* est devenu un espace clos (cerné par la cordillère au nord et le rio Choapa au sud, limité par le parcellaire à l'est comme à l'ouest). Un espace convoité à des fins résidentielles et même pour une petite production agricole, car le nombre de familles sans parcelle a plus que doublé.

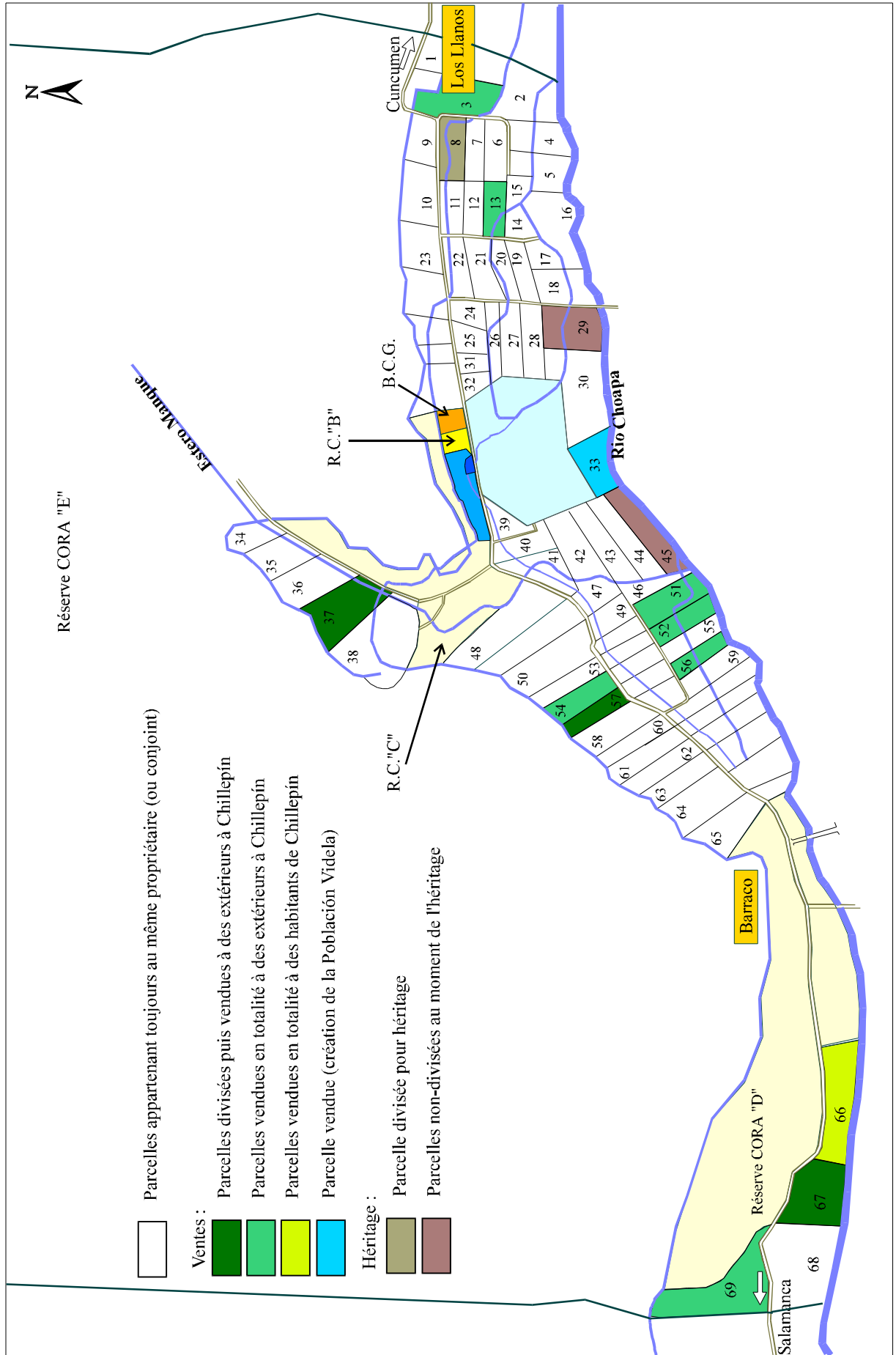
Au moment de l'enquête la pression sur le logement à Chillepín était conjoncturellement accentuée par la demande des travailleurs des sociétés participant à la mise en place du projet minier "Los Pelambres".

2. L'évolution du parcellaire.

L'espace de production est clos, lui aussi : le parcellaire de Chillepín, du point de vue de sa superficie totale n'a pas ou peu changé depuis 1975.

Dans l'ensemble, c'est une stabilité relative de la propriété foncière qui ressort d'un premier examen de l'évolution du parcellaire intervenue entre 1975 et 1998 (fig. 6).

Figure 6. EDA 1998 : évolution du parcellaire entre 1975 et 1998.



Le tableau 3 permet de préciser cette question, en terme de propriété (qui détient les parcelles de Chillepín aujourd'hui ?), comme en terme d'état (quelle variations dans la superficie des parcelles ?).

Tableau 3. Chillepín 1998 :
évolution de la propriété et de la superficie des parcelles entre 1975 et 1998.

Source : EDA, 1998

Propriétaire parcelle en 1975	Devenir propriétaire en 1998	Propriétaire parcelle en 1998	Superficie parcelle en 1998
Ego : n = 69	Vivant : n = 53	Ego : n = 42	Inchangée : n = 25
			Agrandie : n = 2
			Diminuée : n = 15
		Conjoint : n = 1	Inchangée : n = 1
		Acheteur : n = 10	Inchangée : n = 7
			Morcelée : n = 3
	Décédé : n = 16		Conjoint : n = 11
		Diminuée : n = 2	
		Descend. : n = 3	Inchangée : n = 2
			Morcelée : n = 1
		Acheteur : n = 2	Inchangée : n = 1
			Morcelée : n = 1
		Total	Total
		Ego : n = 42	Inchangée : n = 45
		Conjoint : n = 12	Agrandie : n = 2
		Descend. : n = 3	Diminuée : n = 17
		Acheteur : n = 12	Morcelée : n = 5
N = 69	N = 69	N = 69	N = 69

En terme de propriété, des 69 parcelles de 1975, 57 appartiennent toujours aux mêmes groupes familiaux, que ce soit aux chefs de famille eux-mêmes (42 cas), à leurs conjoints (12 cas), ou à leurs descendants directs (3 cas). Les parcelles qui n'appartiennent plus aux familles de 1975 sont au nombre de 12.

En terme d'état (superficie), des 69 parcelles de 1975, 45 demeurent inchangées et 5 ont été morcelées ; 19 ont connu une variation plus à la marge ¹⁵ (17 en diminution, 2 en augmentation).

¹⁵ Ces variations ont concerné des superficies réduites (de 1 à 2 hectares le plus souvent). Elles ont correspondu, dans leur quasi totalité, à des transferts de propriété entre les habitants de Chillepín. Elles contribuent cependant à une division du parcellaire de Chillepín.

a) - Les parcelles qui n'appartiennent plus aux familles de 1975.

En 1998, 12 parcelles n'appartiennent plus aux familles de 1975.

Les raisons qui ont motivé les ventes de ces parcelles sont les difficultés rencontrées par leurs propriétaires, en premier lieu, pour faire face à des situations d'endettement : 10 cas (problèmes de santé, remboursement de prêts, acquittement de la dette à la CORA - cf. note 9 -) ; et en second lieu, pour la mise en valeur des parcelles : 2 cas (familles sans descendance).

Il faut donc souligner ici la faiblesse du processus de « descampesinización »¹⁶

Pour Chillepín, ces ventes ont signifié :

- un début de division de la propriété foncière : des 12 parcelles vendues, 4 furent morcelées à cette occasion (2 en 2 parts, 1 en 3 parts, la dernière étant absorbée pour l'agrandissement du *villorio*¹⁷) ;

- mais aussi, un début de concentration de la propriété foncière : des 8 parcelles vendues dans leur totalité, 4 furent achetées par un même particulier (création d'une petite entreprise pour la production de fruits secs¹⁸) ;

- et de toute manière, une évasion de la propriété : dans leur grande majorité, les acheteurs des parcelles ne sont pas de Chillepín. Ils résident à Salamanca (dans la moitié des cas), ou plus loin encore, hors de la commune (Illapel), ou même hors du Choapa (Copiapo, Santiago).

b) - Les parcelles qui demeurent la propriété des familles de 1975.

En 1998, 57 des 69 parcelles appartiennent toujours aux familles attributaires de 1975. Plus précisément, le nombre des parcelles appartenant toujours aux chefs de familles ou à leurs conjoints survivants est de 54, et le nombre des transferts de propriété intervenus entre les parents (suite à leur décès) et leurs descendants est de 3.

On va d'abord décrire ce qui est intervenu concrètement dans les cas de succession observés ; puis ensuite, à partir de la situation actuelle des chefs de familles ou de leurs conjoints survivants, on va essayer d'approcher les conditions de transfert à venir des parcelles à leurs descendants.

i) – Le propriétaire actuel est un ou plusieurs descendants. Les transferts de propriété intervenus (3 cas).

L'examen des trois cas de transfert de propriété intervenus entre les parents et leurs descendances fait apparaître que :

- dans 2 cas, la parcelle est restée indivise. La propriété est assumée par la fratrie, mais la responsabilité de sa gestion est assurée par un descendant que ses frères et soeurs aident en certaines occasions (récoltes).

- dans un cas, la parcelle a été divisée en 6 parts, chacun des descendants ayant désormais sa propre exploitation agricole.

¹⁶ En ce qui concerne le processus de « descampesinización » intervenu au Chili suite à la Contra Reforma, voir Boeninger (1981) et Gómez (1982).

¹⁷ En 1990, la parcelle 33, située en marge du *Villorio* à été vendue par son propriétaire, puis utilisée par ses acheteurs pour la création des 40 sitios d'habitation qui forment la « Población Videla » (Cf. Fig. 3).

¹⁸ Cette expérience n'a duré que quelques années. Au moment de l'enquête l'entreprise avait déjà fermé, les parcelles étaient à l'abandon. Quelques mois après, les 4 parcelles firent l'objet d'une vente publique et furent acquises séparément par des acheteurs non résidents à Chillepín.

ii) – *Le propriétaire actuel est Ego ou son conjoint survivant. Les transferts à venir (54 cas).*

- Les chefs de familles (42 cas) ou leurs conjoints survivants (12 cas) qui ont conservé depuis 1975 la propriété de leur parcelle sont aujourd'hui âgés en moyenne de près de 64 ans (tabl. 4).

Tableau 4. Chillepín 1998 :
âge moyen de Ego ou de son conjoint survivant.

Source : EDA, 1998	Age moyen	Effectif
Propriétaire parcelle	(années)	(n)
Ego	64,1	42
Conjoint survivant	62,3	12
Total	63,8	54

- Leurs enfants survivants sont - en moyenne - au nombre de 5. Ils sont âgés de plus de 30 ans, et résident dans 3 cas sur 5 à Chillepín (ce dernier aspect est caractéristique des stratégies de reproduction familiale à Chillepín : Janssen et Livenais, 2000)

Un examen plus détaillé des lieux de résidences actuels de ces enfants fait cependant apparaître des différences sensibles selon le sexe, et selon le sexe du parent propriétaire de la parcelle (Tabl. 5) :

- en moyenne, les fils sont plus nombreux que les filles à rester vivre à Chillepín, et éventuellement chez leurs parents - qu'ils soient mariés ou célibataires ;
- en moyenne, les fils sont d'autant plus nombreux à résider à Chillepín, et éventuellement chez leurs parents (qu'ils soient mariés ou célibataires), si les propriétaires des parcelles sont leurs mères.

Tableau 5. Chillepín, 1998 :
nombre moyen d'enfants de Ego ou de son conjoint survivant, et âge moyen de ces enfants,
selon le lieu de résidence actuel et le sexe.

Source : EDA, 1998	Propriétaire parcelle			
	Ego		Conjoint	
	Fils (âge moyen)	Fille (âge moyen)	Fils (âge moyen)	Fille (âge moyen)
Nombre moyen d'enfants : vivant à Chillepín	1,9 (31,9 ans)	1,1 (31,5 ans)	2,4 (35,1 ans)	0,8 (36,3 ans)
vivant chez leurs parents	1,0 (27,9 ans)	0,3 (26,9 ans)	1,4 (34,4 ans)	0,1 (34,0 ans)
vivant chez leurs parents et célibataires	0,9 (27,6 ans)	0,2 (25,8 ans)	1,3 (33,6 ans)	0,1 (34,0 ans)

- Ces situations contrastées, observées à l'enquête, sont le résultat de caractéristiques profondes de la société rurale étudiée :

- la main d'oeuvre permanente utilisée sur les parcelles est essentiellement familiale, et les activités agricoles sont le fait des hommes (les femmes - qu'elles soient filles, épouses ou mères - n'y participent pas). La rétention à Chillepín des enfants de sexe masculin s'en trouve accentuée;

- les rapports entre les pères et leurs fils ne sont pas toujours faciles. L'autorité paternelle est marquée et s'exprime en particulier au niveau de la prise de décision sur la parcelle (cf. Tabl.6/a) ;

- les fils aînés sont ceux qui supportent le plus difficilement cette autorité, ce qui les conduit à rechercher un autre travail. Le nombre moyen de fils travaillant sur les parcelles d'Ego est de 1.3, il s'agit de cadets, aidés parfois par des employés temporaires extérieurs à la famille, lorsque l'activité de Ego se réduit. La participation des fils s'accroît après le décès du père : 2.25 enfants en moyenne travaillent sur les parcelles des conjoints survivants, avec l'initiative laissée par les mères (cf. Tabl. 6/b).

Tableau 6 : Chillepín, 1998 :

a). Pouvoir de décision sur la parcelle..

Source : EDA, 1998	Pouvoir de décision sur la parcelle		
	propriétaire seul	propriétaire et descendants	Total
Propriétaire parcelle			
Ego	40	1	41
Conjoint	1	7	8
Total	41	8	49*

* non réponse = 5

b). Nombre de fils travaillant sur la parcelle

Source : EDA, 1998	Nombre de fils travaillant sur la parcelle					
	0	1	2	3	4	Total
Propriétaire parcelle						
Ego	7	21	9	2	2	41
Conjoint	-	2	3	2	1	8
Total	7	23	12	4	3	49*

* non réponse = 5

• Concernant l'avenir du domaine foncier à Chillepín (Tabl. 7), les propriétaires de parcelles ont des opinions partagés.

La question posée à l'enquête concernait l'éventualité de modifications foncières liées au transfert de la propriété à la seconde génération : 3 premières lignes du Tabl. 7, soit 32 réponses ; une catégorie « autres motifs de changement » était prévue qui fut utilisée par 19 informants : 3 dernières lignes du Tabl. 7. Pour le premier groupe de réponses, une majorité d'avis se dégage (23 cas sur 32) pour prévoir une division des parcelles par héritage. Ce point de vue est d'autant plus marqué - et plus significatif - (7 cas sur 8) si l'informant est un conjoint. Ces propriétaires estiment, environ dans la moitié des cas (10 sur 23), qu'une telle division peut conduire à l'ouverture d'un marché de la terre.

Pour le groupe des « autres motifs », de nouvelles ventes sont annoncées, réponses qui concernent les individus eux mêmes (3 cas). La préoccupation pour la contamination (en relation au projet minier) est par contre un fait général, que 16 des 51 propriétaires considèrent comme une menace de premier plan pour l'avenir de l'agriculture de la vallée.

Tableau 7. Chillepín, 1998 :

Opinions de Ego ou de son conjoint sur les évolutions à venir du domaine foncier.

EDA, 1998	Propriétaire parcelle		
	Ego	Conjoint	Total
Evolution du foncier			
- pas de changement	8	1	9
- division par héritage	9	4	13
- division par héritage puis vente	7	3	10
- vente (dette CORA)	2	-	2
- vente (petite agriculture non rentable)	1	-	1
- fin petite agriculture (contamination)	15	1	16
Total	42	9	51*

* non réponse = 3

- Si un marché de la terre devait s'ouvrir, la marge de manoeuvre des propriétaires actuels de parcelles de Chillepín semble restreinte (Tabl. 8).

Tableau 8. Chillepín, 1998 :
Désir des propriétaires pour une augmentation de la taille de leurs exploitations agricoles
et possibilité financière correspondante.

EDA, 1998 Désir d'augmentation taille exploitation	Possibilité de cette augmentation		
	Oui	Non	Total
Oui	4	21	25
Non	1	23	24
Total	5	44	49*

* non réponse = 5

La moitié de ces propriétaires (25 sur 49) seraient désireux d'accroître la taille de leur exploitation agricole, mais seulement 5 d'entre eux déclarent en avoir la possibilité financière.

Ces réponses concordent bien avec ce qui est arrivé à chaque fois qu'une parcelle a été mise en vente au cours des dernières années (cf. plus haut le § 2. a) : les 12 ventes ont conduit à 15 parcelles, dont 12 furent acquises par des acheteurs extérieurs à Chillepín.

3. L'évolution des terres de *secano cordillera*.

Jadis (période du *fundo* Chillepín) ces terres étaient le siège de plusieurs activités rémunératrices : petite production minière (cuivre), exploitation forestière pour l'élaboration du charbon de bois ; ainsi que le lieu de regroupement (tout au long de *l'estero Manque*) des populations attachées au *fundo*.

Comme signalé antérieurement, ce territoire appartient depuis 1976 à la société privée Anaconda S.A..

Il n'a pas connu de modification foncière depuis cette date, mais une mise en retrait du point de vue de l'activité économique.

III. LES DIFFERENTS SCENARIOS POSSIBLES POUR UNE TRANSFORMATION A VENIR DU DOMAINE FONCIER DE CHILLEPIN.

Les transformations envisagées concerneront, suivant plusieurs hypothèses, le nombre des parcelles (la perspective d'un morcellement du parcellaire) ; et l'origine de leurs propriétaires (l'éventualité d'une évacion foncière).

A. LE NOMBRE DES PARCELLES : OU LA PERSPECTIVE D'UN MORCELLEMENT DU PARCELLAIRE.

1. Rappel de la situation actuelle.

Le tableau 9 est un rappel de la situation observée à l'enquête EDA 1998. Sont répertoriés les changements enregistrés entre 1975 et 1998, c'est à dire les ventes (12) et les transferts de propriété par succession déjà intervenus (3), avec les nouveaux nombres de parcelles qui leurs correspondent (respectivement 15 et 8) ; et le nombre des parcelles qui appartiennent toujours aux propriétaires de 1975 : 54.

Le nombre de parcelles à Chillepín a donc relativement peu évolué en 25 ans : passage de 69 à 77.

Tableau 9. L'évolution du nombre des parcelles à Chillepín entre 1975 et 1998

Source : EDA, 1998

Nombre de parcelles allouées en 1975	Devenir des parcelles	Nombre de parcelles en 1998
N75 = 69	ventes : 12	$Nv = 15$
	successions : 3	$Ns = 8$
	Inchangées : 54	$Np = 54$
		N98 = 77

Cette situation va probablement changer à court terme, à l'occasion de l'accession à la propriété de la seconde génération de paysans.

2. Evaluation de deux perspectives

Les changements à venir vont concerner les parcelles qui appartiennent toujours en 1998 aux attributaires de 1975 (54). Ces parcelles seront l'objet, soit d'une vente avant succession, soit d'une succession (sans ou avec division entre les descendants).

Une estimation quantifiée de ces changements a été réalisée à partir des informations obtenues à l'enquête EDA98, dont on trouvera les détails en Annexe 4, et les résultats dans le tableau 10.

Deux perspectives ont été envisagées :

- Hypothèse 1 : forte probabilité de succession avec division de la parcelle entre les descendants, cette hypothèse repose sur les prévisions faites par les propriétaires intéressés : cf. Tabl. 7.
- Hypothèse 2 : faible probabilité de succession avec division de la parcelle entre les descendants, cette hypothèse repose sur les résultats des successions déjà intervenues : cf. p. 16 : i.

Dans le premier cas (forte probabilité de succession avec division), une fois achevé le processus de transfert foncier à la seconde génération, le nombre total de parcelles serait de **215**, soit plus du triple de l'effectif alloué en 1975.

Dans le second cas (faible probabilité de succession avec division), le nombre de parcelles serait de **137**, soit le double de l'effectif de 1975.

En terme de superficie moyenne (rappelons que l'espace irrigué de Chillepín est fini, et qu'il s'est même trouvé restreint légèrement du fait de l'absorption d'une parcelle par le *villorio* : passage de 795 à 783.5 ha), on passerait donc à une petite agriculture dont la taille moyenne des parcelles serait respectivement de 3.6 ha. (cas H1), ou de 5.7 ha (cas H2), au lieu des 11.5 ha. de 1975.

Tableau 10. Deux perspectives d'évolution à court terme du nombre des parcelles à Chillepín.

Source : EDA, 1998

Nombre de parcelles en 1998	Projections pour N_p	Résultats final
$N_v = 15$		
$N_s = 8$		
$N_p = 54$	Hypothèse 1 : $N_{pc} = 192$	Hypothèse 1 : $(15 + 8 + 192)$ NH1 = 215
N98 = 77	Hypothèse 2 : soit, $N_{pc} = 114$	Hypothèse 2 : $(15 + 8 + 114)$ NH2 = 137

B. L'ORIGINE DES PROPRIETAIRES : OU VERS UNE EVASION FONCIERE ?

La perspective d'une évansion foncière suppose d'abord l'ouverture d'un marché de la terre, ensuite l'intérêt de nouveaux acteurs pour les terres de Chillepín.

- En ce qui concerne l'éventualité d'une ouverture d'un marché de la terre, les informations dont nous disposons sont de deux ordres.

- En premier lieu, l'expérience de la période 1975-1998.

Au cours de cette période, 12 des 69 parcelles (17 %) ont été vendues par leurs propriétaires. Il est important de rappeler que ces ventes sont intervenues pour des raisons économiques (dette CORA ou nécessité liée à un problème de santé au sein de la famille).

- En second lieu, on dispose des opinions exprimées à ce sujet par les chefs de famille ou leurs conjoints toujours propriétaires d'une parcelle à l'enquête EDA 1998.

Pour 13 de 35 d'entre eux (37 %), des ventes de terre sont probables, qu'elles soit de leur fait même avant leur décès (3 cas), ou du fait de leurs héritiers après division des parcelles (10 cas). Concernant ces héritiers, il est nécessaire d'observer, qu'en moyenne, 3 de ces 5 descendants vivent actuellement à Chillepín (étant plus ou moins investis dans l'exploitation familiale), et que les 2 autres (souvent les aînés) sont installés et travaillent hors de Chillepín. Il s'agit donc d'hommes ou de femmes pour lesquels les motifs d'une vente seraient de nature diverse, et de toute manière différents des motifs de vente déclarés pour les ventes intervenues entre 1975 et 1998.

Ces informations permettent plus de prévoir une ouverture prochaine d'un marché de la terre que d'en estimer le volume.

- En ce qui concerne l'intérêt de nouveaux acteurs pour les terres de Chillepín, on peut considérer, d'une part, qu'il s'est manifesté fortement à chaque fois qu'une possibilité est survenue entre 1975 et 1998 : les 12 ventes de cette période ont conduit à 15 parcelles, dont 12 ont été acquises par des extérieurs à Chillepín ; et d'autre part que la "résistance" des paysans de Chillepín à un tel intérêt s'il devait se maintenir (c'est à dire leur capacité à se positionner favorablement sur le marché de la terre) serait sans doute assez faible (certes, les résultats du Tabl. 8 concernent les propriétaires actuels, mais rien ne permet de penser qu'avec des parcelles de taille plus réduite leurs descendants disposeront de moyens accrus).

Ces éléments annoncent, là encore, une probable évasion foncière plus qu'ils ne permettent une estimation de son importance.

CONCLUSION

La petite agriculture de Chillepín (et plus généralement de la haute vallée du Choapa) est arrivé au terme d'un premier cycle. Ce cycle, qui aura duré environ 25 années, restera identifié à une première génération de paysans. Ces hommes, anciens *peones ou inquilinos* des *fundos* (pendant la première moitié de leur existence), ont manifesté un profond attachement à la terre, réussissant pour la plupart – sans formation particulière - à mettre en valeur leurs parcelles et à obtenir de cette activité une amélioration substantielle de leur niveau de vie.

La spécialisation progressive dans la production de raisins à Pisco a été un élément de sécurisation de la petite agriculture lors de ce premier cycle, puisque l'achat des récoltes s'est trouvé garanti, et sa valeur mensualisée sur l'année. Mais cette situation a eu ses revers pour les « socios », car le processus de production est depuis totalement contrôlé par les firmes : choix des espèces, calendrier des vendanges, et surtout détermination des prix.

Le bilan démographique de ce premier cycle n'est pas défavorable. Si Chillepín n'a pas gardé tous ses enfants, globalement une rétention réelle (un léger accroissement de la population) a été enregistrée, fait remarquable dans le contexte d'exode rural qui caractérise la IV^e région. Mais le nombre des familles a doublé, et la pression s'est accrue sur l'espace fini de production (les parcelles) et résidentiel (le « *villorio* »).

Un nouveau cycle a commencé, qui correspond au passage à une seconde génération de paysans. Les transformations, dans une grande mesure inéluctables, que signifie ce passage pour la petite agriculture ont été identifiées : perspectives d'un morcellement du parcellaire, éventualité d'une évasion foncière, l'incertitude se situant au plan de l'intensité d'occurrence de ces phénomènes, comme sur leur caractère définitif ou transitoire.

C'est de toute manière une structure foncière plus composite qui va probablement apparaître dans les prochaines années :

- certaines parcelles resteront au sein des familles, morcelées en petites unités ou même indivises (suite à un arrangement au niveau de la fratrie). Dans ce cas les superficies risquent d'être bien faibles pour garantir un niveau de vie acceptable.
- certaines parcelles, en totalité ou par partie, seront mises en vente et achetées soit par des extérieurs à Chillepín, soit par ses habitants (les plus dynamiques et qui disposent de revenus ont déjà épargné, et se préparent à saisir les opportunités).
- l'acquisition par un même acheteur de plusieurs parcelles ou parties de parcelles pourrait entraîner un processus de concentration foncière et ouvrir la voie à de nouvelles orientations productives (agriculture plus technologique, éventuellement d'exportation).

Mais si les transformations foncières de la petite agriculture que l'on évoque ont bien pour origine une "mutation de l'intérieur" intervenant à l'occasion du transfert de propriété à une seconde génération de paysans, l'importance même et la nature de ces transformations - en particulier pour ce qui concerne le volume du marché de la terre et l'évasion foncière - dépendront en définitive du caractère attrayant du marché (prix de la terre), c'est à dire du contexte créé dans la vallée par l'ensemble des acteurs du développement économique et social. Ce contexte est essentiellement lié aujourd'hui à la reconversion annoncée du secteur Pisco, aux conséquences de la mise en exploitation du gisement cuprifère "Los Pelambres", à la construction du barrage "Los Corrales".

A moyen terme, ce contexte pourrait dépendre aussi de l'intérêt des entreprises agro-industrielles fruticoles à vocation exportatrice. Pour ces dernières le prix de la terre a certes son importance, mais aussi le prix de l'eau. L'achat des "droits d'eau" (au sein du système inter-connecté des barrages "La Paloma", "Cogoti" et "Recoleta") a en effet précédé l'achat de terres lors du processus d'installation de ces entreprises, au début des années 1980, dans la province voisine du Limari. Les conséquences de cette installation ont été d'importance au plan de l'usage des sols (les techniques modernes d'irrigation ont permis de repousser la

frontière agricole loin dans le secano) comme au plan économique et social (généralisation du salariat agricole, féminisation de la main d'oeuvre, augmentation de la mobilité et du niveau scolaire des enfants).

Une telle perspective constituerait moins le départ d'un nouveau cycle que la disparition de la petite agriculture du Choapa.

ANNEXES

Annexe 1. Plan Choapa, 1968 :
domaines considérés par la réforme agraire et nombre de familles correspondant.

Zone	secteur	type de propriété	domaine	nbre familles
Haute Vallée Choapa	Est	<i>Fundos</i> SNS (ex Hacienda Choapa)	Cuncumen	140
			Tranquilla	80
	Coiron		70	
	Quelen		75	
		<i>Fundo</i> Chillepin	Chillepin (40%)	60
	Ouest	<i>Fundos</i> SNS (ex Hacienda Choapa)	Llimpo	70
Jorquera			170	
Panguesillo			120	
Quene	13			
Tambo	36			
Tahuinco	32			
	<i>Fundo</i> Chillepin	Chillepin (60%)	90	
	Camisas	Camisas	50	
Vallée intermédiaire Choapa et vallées adjacentes	Choapa	Moy. propriétés	Col. Chuchini	65
		<i>Fundos</i>	Pintacura, Peralillo	50
	Limahuida		150	
	Las Canas		200	
	Illapel	<i>Fundo</i>	Hda Illapel	157
		Moy. propriétés	Col. Illapel	138
		Prop. mixtes	Cuz-cuz ; Bellavista	102
Chalinga	<i>Fundo</i>	Hda. San Agustin	140	
	Minifundii	Chalinga	Amélior. 300	
Basse vallée Choapa et littoral	Choapa	Communautés Agricoles	Tunga Nord et Sud ; Mincha ; Atelcura ; Agua Fria ; Angostura ; Huentelauquen etc.	280
	Littoral	<i>Fundos</i>	Agua Amarilla ; Millahue ; Huentelauquen ; Angostura ; Chigualoco	490
ENSEMBLE				2.778

Note.

Les domaines réformés ont surtout été ceux de la haute et de la moyenne vallée du Choapa, c'est à dire la commune de Salamanca en totalité avec ses *fundos* (11) du SNS, et ses 2 *fundos* privés (Chillepin et San Agustin) ; une grande partie de la commune d'Illapel avec les *fundos* privés de Pintacura, Peralillo, Limahuida

Annexe 2.

a). Choapa, commune de Salamanca :
pourcentage de la superficie totale semée ou plantée selon le groupe de cultures en 1964, 1975 et 1996.

Sources : INE, (diverses années)	Recensement agricole		
	1964	1975	1997
	(Fin époque <i>fundos</i>)	(Fin asentamientos)	(Aujourd'hui)
Groupe de cultures	%	%	%
Céréales	53,7	59,3	14,2
Légumes primeurs	7,1	4,5	11,5
Plantes fourragères	34,5	11,7	13,8
Fruits	3,2	12,2	16,1
Vignes	0,2	3,5	34,6
Autres cultures	1,3	8,8	9,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0
Surfaces cultivées (ha)	8.256	6.374	3.436

Notes.

a)- Pour l'ensemble de la commune de Salamanca, le changement de cultures est très net entre l'époque des *fundos* (céréales et plantes fourragères) et la petite agriculture d'aujourd'hui (vignes et fruits). Ce changement se retrouve aussi à l'échelle des districts (la commune de Salamanca en compte 16), correspondant à un même processus d'évolution sociale et économique expérimenté par ces districts (anciens *fundos* pour la plupart) : réforme agraire, contre-réforme puis spécialisation dans la production de raisins.

b)- La faiblesse des superficies totales cultivées en 1997 est due à une très faible pluviométrie. Néanmoins, les superficies cultivées aujourd'hui dans la vallée sont inférieures à celles de l'époque des *fundo* (disparition des cultures pluviales jadis effectuées par les *inquilinos* dans le *secano*).

b). Choapa, commune de Salamanca :
distribution du nombre de têtes de bétail selon l'espèce en 1964, 1975 et 1996.

Sources : INE, (diverses années)	Recensement agricole		
	1964	1975	1997
	(Fin époque <i>fundos</i>)	(Fin asentamientos)	(Aujourd'hui)
Espèce	Nombre	Nombre	Nombre
Bovins	17.439	17.092	10.274
Ovins	10.446	8.622	2.788
Porcins	4.388	1.432	320
Caprins	24.787	35.248	15.507
Chevaux	4.821	4.839	4.038

Notes.

a)- Le déclin de l'élevage à Salamanca a été fort et a touché toutes les espèces. Plusieurs éléments ont conduit à cette situation, dont la perte de terres de *secano* (cas des districts où les paysans ne se sont pas approprié du *campo comun*), et une meilleure rentabilité de l'agriculture.

b)- L'élevage caprin s'est maintenu dans les districts de la cordillère : San Agustin, Tranquilla et Cuncumen, lieux d'une transhumance qui conduit aussi les troupeaux jusqu'en Argentine.

Annexe 3. Choapa, commune de Salamanca :
distribution de la population selon le district en 1960, 1970 et 1992.

Sources : INE, (diverses années)	Recensement de population		
	1960 (Epoque <i>fundos</i>)	1970 (Asentamientos)	1992 (Aujourd'hui)
District			
Salamanca	3673	5230	9052
Chalinga	675	679	713
El Tebal	600	523	294
Arboleda	816	914	923
Cunlagua	919	594	426
S. Agustin	891	804	603
S. Rosa	675	530	424
Llimpo	479	409	360
Chillepin	967	1004	1122
Cuncumen	1052	1006	1525
Tranquilla	1184	1112	1353
Coiron	758	555	654
Quelen	1693	1797	1955
El Tambo	2026	1831	2146
Tahuinco	1046	942	954
Chuchini	864	837	622
TOTAL	18318	18767	23126

Notes.

Annexe 4.

Estimation du nombre de parcelles issu des successions à venir :
évaluation de deux perspectives.

A court terme, les changements à venir concernent les parcelles qui appartiennent toujours en 1998 aux attributaires de 1975 (Np). Ces parcelles seront l'objet, soit d'une vente avant succession, soit d'une succession (sans ou avec division entre les descendants).

Soit :

$Nvas$, le nombre de parcelles résultant des ventes avant succession ;
 $Nssd$, le nombre de parcelles résultant des successions sans division ;
 $Nsad$, le nombre de parcelles résultant des successions avec division ;
et Npc , le nombre total de parcelles résultant de ces changements.

On a donc : $Npc = Nvas + Nssd + Nsad$

avec :

$$- Nvas = Np * pvas * fdv$$

(où $pvas$ est la probabilité de vente d'une parcelle avant succession, et fdv le facteur multiplicatif associé) ;

$$- Nssd = Np * (1-pv) * pssd$$

(où $pssd$ est la probabilité d'une succession sans division) ;

$$- Nsad = Np * (1-pv) * psad * fds$$

(où $psad$ est la probabilité d'une succession avec division, et fds le facteur multiplicatif associé).

La variable déterminante de cette projection est la probabilité d'une succession avec division ($psad$), car son facteur multiplicatif associé est fort (on pose, en s'appuyant sur les pratiques en la matière, que lors d'une succession avec division de la parcelle entre les descendants, le nombre moyen de parts est égal au nombre moyen d'enfants survivants : soit $fds = 5$, cf. p. 17).

Deux situations ont donc été envisagées pour cette probabilité, selon qu'elle découle des prévisions faites par les propriétaires intéressés (ce qui correspond à une forte probabilité de succession avec division : H1, cf. Tabl. 7), ou qu'elle découle des résultats des successions déjà intervenues (ce qui correspond à une faible probabilité de succession avec division : H2, cf. p. 16 : i).

Pour le calcul de $pvas$, fdv et $pssd$ on a aussi utilisé les informations provenant directement de l'enquête (figurant dans les tableaux 7 et 9).

Résultats :

• Hypothèse 1 : forte probabilité de succession avec division

- probabilité de vente d'une parcelle avant succession, et nombre de parcelles correspondant :
 $pvas = 3/35 = 0.1$ (Tabl. 7) ; facteur multiplicatif associé : $fdv = 15/12 = 1.25$ (Tabl. 9)
 $Nvas = 54 * 0.1 * 1.25 = 7$
- probabilité d'une succession sans division, et nombre de parcelles correspondant :
 $pssd = 9/32 = 0.3$ (Tabl. 7)
 $Nssd = 54 * 0.9 * 0.3 = 15$
- probabilité d'une succession avec division, et nombre de parcelles correspondant :
 $psad = 23/32 = 0.7$ (Tabl. 7) ; facteur multiplicatif associé : $fds = 5$
 $Nsad = 54 * 0.9 * 0.7 * 5 = 170$

En conséquence :

$$Npc = 7 + 15 + 170$$
$$\underline{Npc = 192}$$

• Hypothèse 2 : faible probabilité de succession avec division

- probabilité de vente d'une parcelle avant succession, et nombre de parcelles correspondant : :
 $pvas = 3/35 = 0.1$ (Tabl. 7) ; facteur multiplicatif associé : $fdv = 15/12 = 1.25$ (Tabl. 9)
 $Nvas = 54 * 0.1 * 1.25 = 7$
- probabilité d'une succession sans division , et nombre de parcelles correspondant :
 $pssd = 2/3 = 0.7$ (p. 16 : i)
 $Nssd = 54 * 0.9 * 0.7 = 34$
- probabilité d'une succession avec division, et nombre de parcelles correspondant :
 $psad = 1/3 = 0.3$ (p. 16 : i); facteur multiplicatif associé : $fds = 5$
 $Nsad = 54 * 0.9 * 0.3 * 5 = 73$

En conséquence :

$$Npc = 7 + 34 + 73$$
$$\underline{Npc = 114}$$

BIBLIOGRAPHIE

- Amunátegui, D. (1910). *Las encomiendas de indigenas en Chile*. Imprenta Cervantes, 2 tomos, Santiago.
- Astorga L., E. et Contreras, E. (1967) Bases precooperativas en asentamientos del valle de Choapa. 122 p. ICIRA, 1967.
- Boeninger, E. (1981) *El campesinado chileno : su realidad y su futuro*. In. La economía campesina chilena, Editorial Aconcagua, 1981.
- CORA, (1968). *Plan Choapa*.
- CORA, (1975). *Proyecto de parcelación de Chillepín*.
- Correa Vergara, L. (1938) *Agricultura chilena*. Imprenta Nacimiento, 2 tomes, Santiago.
- Etchenique, J. (1972) « Las expropiaciones y la organización de Asentamientos en el periodo 1965-1970 ». In *Reforma agraria chilena. Seis ensayos de interpretación*, pp. 93-110, ICIRA, 1972.
- Goicovic Donoso, I. (1996). « Irrupción y desarrollo del movimiento social-popular en Choapa (1930-1949) ». Valles, n°2, pp. 71-88, Museo de La Ligua.
- Gómez, S. (1982) *Instituciones y procesos agrarios en Chile*. Flacso, 1982
- INE, (diverses années) Censos Agropecuarios de 1964, 1975 et 1997.
- INE, (diverses années) Censos de Población de 1960, 1970 et 1992.
- Janssen, E. et Livenais, P. (2000) Petite agriculture et stratégies familiales dans la Haute vallée du Choapa (Chili) : étude du district de Chillepín, pp. 20
- Livenais, P. et Santander, A. (1998) Evolution agraire et gestion sociale de l'eau dans la haute vallée du Choapa (Chili). Colloque SFER sur "L'irrigation et la gestion collective de l'eau en France et dans le monde". Montpellier, novembre 1998, pp.15
- Loveman, B. (1971) « Pliegos de peticiones, huelgas y sindicatos agrícolas : 1932-1966 ». In *Antecedentes para el estudio del movimiento campesino chileno*, Tomo 1, ICIRA, 1971.
- Serey Cortés, A. (1997). « Crónicas históricas de Illapel, 1536-1810 ». In *Illapel*, Santiago, Editorial, pp. 55-116

